



Rapport d'Activité 2014

CHRS SOS Femmes Accueil



Rédaction : Yves Lambert, sauf indication contraire

**Le dispositif des Opératrices Sociales de Quartier, l'activité du site web sosfemmes.com
et les Maisons Relais Colbert & Jason font l'objet de rapports séparés
(téléchargeables sur le site sosfemmes.com)**

SOS FEMMES ACCUEIL - Bât. Vosges n°1 - 2, rue Saint-John Perse - 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 - Fax : 03.25.06.86.35 - E-mail : direction@sosfemmes.com

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 - APE 8790B - CREDIT MUTUEL MEUSE SUD SAINT-DIZIER 10278-02001-00017334440-52

Sommaire

1. Organigramme 2014	3
2. La formation continue du personnel	4
3. L'activité en chiffres	5
4. Compte-rendu des actions en santé	15

NB : ce rapport ne contient que les éléments variables de l'activité, les autres données relatives au fonctionnement étant disponibles dans le projet d'établissement et le livret d'accueil. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'association, ici : <http://www.sosfemmes.com/sosfa/ra.htm>

Le complément indispensable à ce rapport : www.sosfemmes.com

1. Organigramme de l'association en 2014

ASSOCIATION SOS FEMMES ACCUEIL - SAINT-DIZIER

NB : il n'est pas fait mention des temps de travail

		ACCUEIL DE JOUR	CHRS	MAISONS RELAIS COLBERT & JASON
DIRECTION		Yves LAMBERT	Yves LAMBERT	Yves LAMBERT
COORDINATION				Laetitia DAVID
POLE SOCIO-EDUCATIF	Accompagnement social		Audrey CÔTE Julie FOISSY	
	Accompagnement à la vie quotidienne		Aurore VIARDOT Régine MORINI Sylvie LAMBERT Sandrine DERREZ	Nathalie DANIEL Tiffany CLEMENT Virginie VAUTRIN Lindsay JOLLY
	Animation		Allan MAUCLAIRE (1) Virginie HECKEL (2)	Tommy CHRETIENNOT
POLE SANTE	Infirmières		Joëlle ESCHLIMANN Isabelle LEFEVRE	Isabelle LEFEVRE
POLE NUIT	Surveillantes de nuit		Myriam KRIM Danielle THERET Diénaba DIAWARA*	
POLE CONSEIL		Pauline ROULOT (3) Chantal POIGNANT (4) Lalia HAMDY (5)		
POLE LOGISTIQUE	Secrétaire		Annick CORNUET	
	Comptable	Hélène LAUZET Marie-Paule GALLOT	Hélène LAUZET Marie-Paule GALLOT	Hélène LAUZET Marie-Paule GALLOT
	Entretien technique		Monique SWIKA	

(1) chargée de l'animation de la salle informatique et de travaux de webmestre

(2) chargée de la garde des enfants

(3) accueil de jour pour femmes victimes de violences au sein du couple

(4) chargée de renseignements et conseils par courriels (site sosfemmes.com)

(5) opératrice sociale de quartier pour personnes en difficulté avec les démarches administratives

* remplaçantes

jeunes en service civique / jeune en emploi d'avenir

2. La formation continue du personnel

Les formations suivantes ont pu être organisées en 2014 :

- BTS comptabilité et gestion des organisations, une salariée
- L'entretien motivationnel, trois salariées
- Remplacer un équipement sanitaire en usage domestique, une salariée
- Discriminations : de quoi parle-t-on ? une salariée
- Place et modalités du sevrage en alcoologie, trois salariées
- Prise en charge des personnes autistes, trois salariés
- Maîtresse de maison (certificat CCN 66), une salariée
- BAFA 3^{ème} partie, une salariée

D'autres formations ont bénéficié aux salariés des autres services et établissements.

3. L'activité en chiffres

3.1. Traitement de l'ensemble des demandes

En 2014, hors l'activité liée à internet, ce sont **473 personnes** (490 en 2013, 392 en 2012, 431 en 2011, 427 en 2010, 520 en 2009, 491 en 2008, 460 en 2007, 498 en 2006) qui se sont adressées à l'équipe du CHRS et du nouvel Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple.

3.2. Demandes traitées par l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence

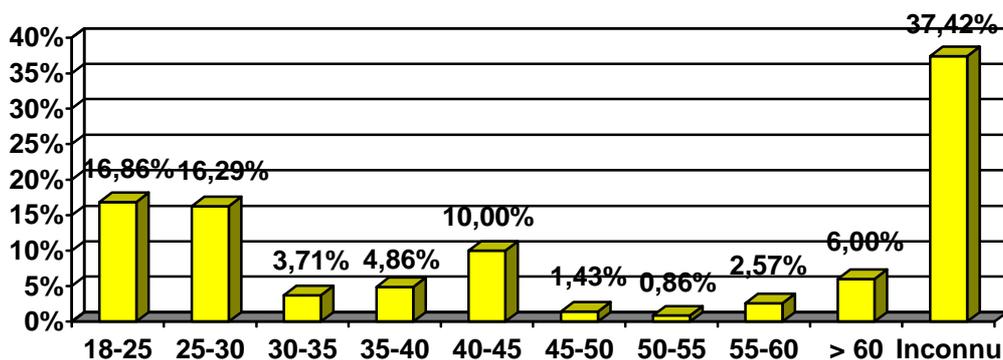
L'année 2013 a vu l'ouverture d'un Accueil de jour pour femmes victimes au sein du couple qui est venu compléter l'offre déjà proposée par l'équipe du CHRS auparavant. Les moyens des structures ont été mutualisés pour offrir une réponse la plus large possible de 8H30 à 21H00 tous les jours, avec un accueil téléphonique de 21H00 à 3H30.

Les services rendus sont les suivants :

- un accueil inconditionnel, anonyme, confidentiel et gratuit, sans préalable ni critère d'admission. Les femmes victimes d'autres types de violence sont réorientées, le cas échéant vers l'équipe socio-éducative et soignante du CHRS qui réalise déjà ce travail (plus-value de la proximité immédiate) mais aussi vers les partenaires habituels (notamment CIDFF et ADAJ)
- une écoute bienveillante et empathique, privilégiant les méthodes d'entretien de type rogérien et, donc, favorisant l'expression et l'échange
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants mais aussi un suivi individualisé s'inscrivant dans le temps et une aide dans les démarches administratives avec accompagnement physique le cas échéant
- une domiciliation le cas échéant, l'association étant organisme domiciliateur agréé
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social, sanitaire et professionnel – l'association disposant déjà en interne de certains de ces services (plus-value de la proximité immédiate)
- en cas de nécessité, une mise à l'abri immédiate facilitée par l'adossement du projet à une association gérant dans les mêmes lieux un CHRS spécialisé.

Ce chapitre propose quelques détails sur les **350 personnes** (99,71 % de femmes, soit un dossier d'homme traité) qui ont fait une **demande d'aide** à l'Accueil de jour **sans que celle-ci soit une demande d'hébergement**. (Ce décompte n'inclut bien sûr pas les emails reçus via le site web : il ne concerne que les entretiens physiques et/ou téléphoniques.)

Répartition des personnes selon l'âge



Type de ménage (au sens INSEE) de la personne demandeuse :

	2014	2013
Personne seule	3,85 %	6,61 %
Couple sans enfant	19,16 %	41,32 %
Famille monoparentale	14,86 %	38,02 %
Famille 2 adultes	62,13 %	41,42 %

Motifs des demandes connexes relevés à partir de la première déclaration :

	2014	2013
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	34,35 %	34,36 %
Rupture de solidarités amicales		0,00 %
Maltraitance, violences, danger (exclusivement)	61,24 %	62,83 %
Prise en charge éducative des enfants	1,37 %	1,37 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement		0,00 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention		0,00 %
Problèmes de santé	3,04 %	1,44 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France		0,00 %
Expulsion (logement)		0,00 %
Absence d'hébergement		0,00 %
Autre		0,00 %

Nature des demandes (relevée à partir de la première déclaration) :

	2014	2013
Renseignements, conseils, soutien, écoute	75,37 %	74,21 %
Accompagnement / santé	2,72 %	2,71 %
Accompagnement / démarches administr., droit, justice	16,47 %	18,38 %
Accompagnement / autres	4,42 %	3,34 %
Médiation conjugale ou familiale	1,02 %	1,36 %
Autre		-

L'origine géographique des personnes est la suivante :

	2014	2013
Circonscription de Saint-Dizier :	63,12 %	57,06 %
Circonscription de Joinville :	2,19 %	5,88 %
Circonscription de Chaumont :	15,88 %	12,21 %
Circonscription de Langres :	0,94 %	0,74 %
Soit Haute-Marne :	82,13 %	75,89 %
Marne :	5,31 %	6,68 %
Aube :	0,00 %	1,10 %
Ardennes :	0,31 %	1,78 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	87,75 %	85,45 %
France, hors Champagne-Ardenne :	12,25 %	14,55 %

Réponses apportées (attention ! réponses multiples) :

	2014	2013
Entretiens, renseignements, conseils, écoute	69,45 %	72,15 %
Accompagnement court en lien avec la demande	17,53 %	12,59 %
Orientation sur un autre organisme	9,18 %	9,40 %
Sans suite, autre solution, sans nouvelles	3,84 %	5,86 %

3.3. Demandes ayant donné lieu à une admission au CHRS

3.3.1. Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement d'urgence

En 2014, le CHRS a continué à bénéficier d'une augmentation de capacité de fait par la création de deux places d'hébergement d'urgence permanentes et de deux places d'hébergement d'urgence en hiver, ouvertes du 1^{er} novembre au 31 mars suivant.

En 2014, ce sont seulement **3 personnes ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'urgence (11 en 2013, 20 en 2012, 21 en 2011, 23 en 2010, 28 en 2009, 42 en 2008), accompagnées de **1 enfant** (12 en 2013, 10 en 2012, 1 en 2011, 11 en 2010, 9 en 2009, 20 en 2008), soit un total de **4 personnes** (23 en 2013, 30 en 2012, 22 en 2011, 34 en 2010, 37 en 2009, 62 en 2008), sachant qu'une mère demandeuse d'asile et son enfant ont occupé 2 places d'hébergement d'urgence toute l'année ...

Compétence →	Conseils Généraux	Etat	TOTAL
Femmes seules		2	2
Femmes seules et enceintes			
Femmes accompagnées d'enfants		2	2
F. accomp. d'enfants et enceintes			
TOTAL		4	4

* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

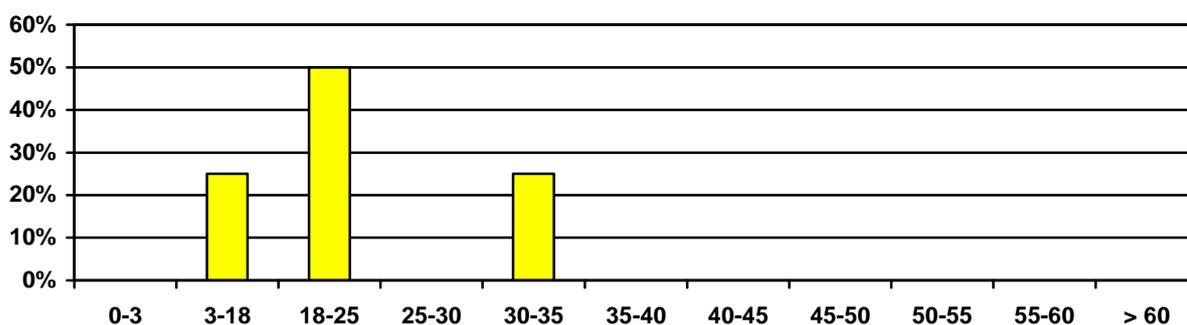
Le **nombre total de nuitées réalisées** aura été de **770** (935 en 2013, 1058 en 2012, 719 en 2011, 1080 en 2010).

Il convient de relativiser l'usage de ce dispositif qui n'est utilisée qu'en « dépannage », lorsque le CHRS ne dispose plus de places d'insertion disponibles. Aussi, en 2013, **la capacité d'accueil en urgence (1032 nuitées financées) n'a été utilisée qu'à 74,61 %**.

L'**origine géographique des ménages** est la suivante :

	2014	2013
Circonscription de Saint-Dizier :	33,33 %	56,62 %
Circonscription de Joinville :	0,00 %	0,00 %
Circonscription de Chaumont :	0,00 %	21,73 %
Circonscription de Langres :	0,00 %	0,00 %
Soit Haute-Marne :	33,33 %	78,25 %
Marne	0,00 %	0,00 %
Aube :	0,00 %	0,00 %
Ardennes :	33,33 %	0,00 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	66,66 %	78,25 %
France, hors Champagne-Ardenne :	0,00 %	21,73 %
Hors France :	33,33 %	0,00 %

Répartition des personnes admises en hébergement d'urgence selon l'âge



Les personnes ou services ayant introduit la demande étaient les services sociaux départementaux dans 0,00 % des cas ; des CCAS ou mairie 0,00 % ; le 115 ou la coordination du SIAO dans 50,00 % ; des médecins ou hôpitaux 0,00 % ; l'entourage de la personne 0,00 % ; la personne elle-même 50,00 % ; la police et gendarmerie 0,00 % ; d'autres services sociaux, Mission Locale, etc. 0,00 %.

Motifs des demandes relevés à partir de la première déclaration :

	2014	2013
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	34,88 %	29,03 %
Rupture de solidarités amicales	0,00 %	6,45 %
Maltraitance, violences, danger	11,63 %	14,51 %
Prise en charge éducative des enfants	0,00 %	0,00 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	0,00 %	1,61 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	0,00 %	1,61 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	0,00 %	0,00 %
Expulsion (logement)	0,00 %	1,61 %
Absence d'hébergement	52,48 %	43,55 %
Autre	0,00 %	2,63 %

La **durée moyenne des séjours en hébergement d'urgence** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants est de **25,00 jours**.

3.3.2. Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement d'insertion

En 2013, ce sont **69 personnes isolées ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'insertion¹ (88 en 2012, 56 en 2012, 53 en 2011, 53 en 2010, 59 en 2009, 69 en 2008), accompagnées de **50 enfants** (89 en 2013, 62 en 2012, 59 en 2011, 54 en 2010, 55 en 2009, 42 en 2008), soit un total de **119 personnes** (177 en 2013, 118 en 2012, 116 en 2011, 107 en 2010, 114 en 2009, 111 en 2008).

Compétence →	Conseils Généraux	dont Hte-Marne	Etat	TOTAL
Femmes seules			39	39
Femmes seules et enceintes	7	1		7
Femmes accompagnées d'enfants	13	5	9	22
F. accomp. d'enfants et enceintes	1			1
TOTAL	21	6	48	69

* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

Les enfants de moins de 3 ans étaient 16 ; entre 3 et 18 ans 34.

Le **nombre total de journées réalisées** aura été de :

	Occupation réelle en nombre de journées					
	Financées	Compétence Départements	dont Haute-Marne	Compétence Etat	Total	Taux d'occupation
CHRS structure collective	12 410	5 030	1 300	8 216	13 246	106,73 %
CHRS suivi en éclaté		479	265	4 697	5 176	
TOTAL (journées)	12 410	5 509	1 565	12 913	18 422	106,73 %

Détail du nombre de journées des familles sous compétence départementale :

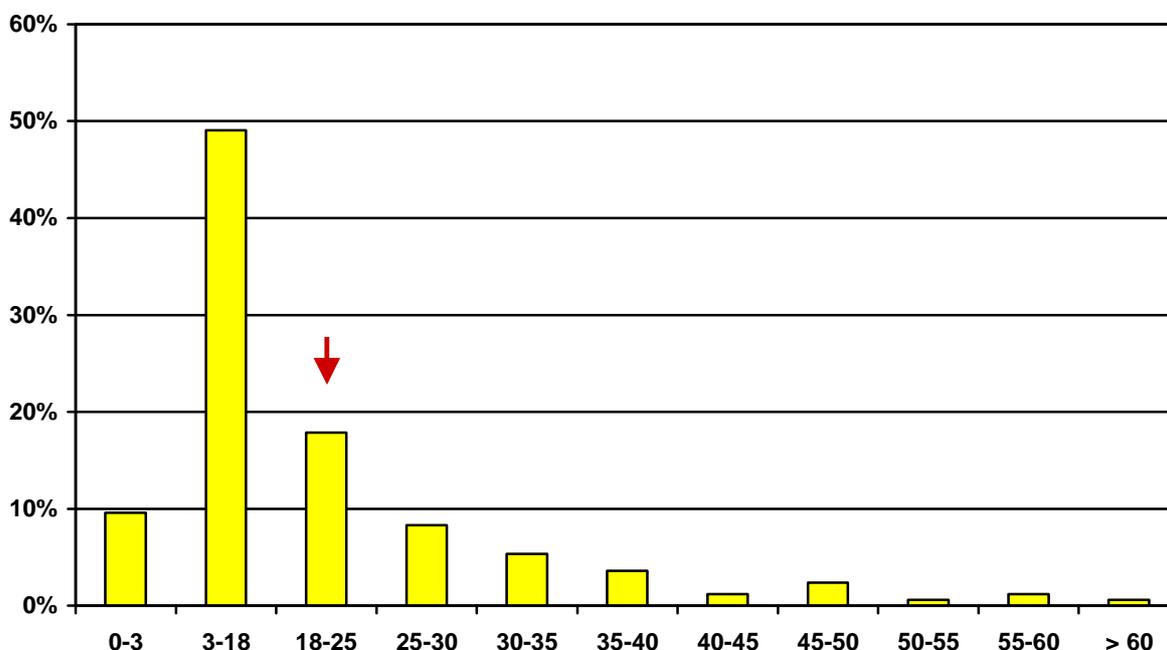
	Haute-Marne			Autres départements		
	Femmes enceintes	Mères isolées avec enfants de moins de 3 ans	Enfants de moins de 3 ans	Femmes enceintes	Mères isolées avec enfants de moins de 3 ans	Enfants de moins de 3 ans
Nbre totale de journées	73	890	699	380	1 804	1 759
dont en collectif	73	526	699	380	1 590	1 759
dont en éclaté		364			214	

¹ Y compris les personnes déjà présentes au 1^{er} janvier et encore présentes au 31 décembre.

L'origine géographique des personnes est la suivante :

	2014	2013
Circonscription de Saint-Dizier :	55,36 %	41,21 %
Circonscription de Joinville :	4,17 %	8,24 %
Circonscription de Chaumont :	3,57 %	10,44 %
Circonscription de Langres :	0,00 %	1,65 %
Soit Haute-Marne :	63,10 %	61,64 %
Marne	11,31 %	6,59 %
Aube :	0,00 %	0,55 %
Ardennes :	0,00 %	0,00 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	74,41 %	68,68 %
France, hors Champagne-Ardenne :	24,40 %	28,57 %
Hors France :	1,19 %	1,65 %

Répartition des personnes admises au CHRS selon l'âge



Les années précédentes, on avait remarqué la proportion très importante de jeunes de moins de 25 ans ... Le « décrochage » s'était opéré en 2006 : à partir de cette période, le nombre de jeunes de moins de 25 ans avait *grosso modo* doublé dans l'établissement, passant de 15-20 % à 35-30 % des adultes ... Avec 54,24 %, un record était atteint en 2009 ... La proportion parmi les adultes était de 45,61 % en 2011. En 2012, le taux était retombé à 35,71 % ; il était de 41,93 % des adultes en 2013 et de 43,47 % en 2014.

Les personnes ou services ayant introduit la demande étaient les services sociaux départementaux dans 35,60 % des cas ; des CCAS ou mairie 5,06 % ; le 115 ou la coordination du SIAO dans 12,50 % ; des médecins ou hôpitaux 1,19 % ; l'entourage de la personne 4,17 % ; la personne elle-même 18,45 % ; la police et gendarmerie 1,19 % ; d'autres services sociaux, Mission Locale, etc. 23,03 %.

Motifs des demandes relevés à partir de la première déclaration :

	2014	2013
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	23,33 %	25,36 %
Rupture de solidarités amicales	1,90 %	4,56 %
Maltraitance, violences, danger	39,52 %	24,50 %
Prise en charge éducative des enfants	1,27 %	1,14 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	2,54 %	2,28 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	0,95 %	0,85 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	2,86 %	1,99 %
Expulsion (logement)	0,32 %	1,14 %
Absence d'hébergement	26,98 %	35,61 %
Autre	0,32 %	2,65 %

Prolongations de séjour :

NB : lorsqu'une personne est admise dans l'établissement, dans les deux semaines qui suivent son admission est décidée contractuellement une durée de séjour. Lorsque celle-ci ne peut être respectée, une nouvelle date est décidée et on parle alors de **prolongations** (de séjour).

En 2014, ces prolongations ont concerné 98 dossiers sachant qu'une famille peut bénéficier de plusieurs prolongations et que le système informatique de traitement statistique ne permet de repérer combien. Les motifs des prolongations ont été les suivants :

	2014	2013
Démarche accès au logement en cours (attente d'attribution)	43,33 %	20,23 %
Attente d'un titre de séjour (regprmt familial, mariage, enfant français)	12,00 %	5,56 %
Attente du statut d'asile territorial	0,00 %	8,33 %
Attente du statut d'asile politique	0,00 %	4,17 %
Recherche lieu d'accueil adapté (ESAT, lieu de vie, appt thérap. fam. d'acc.)	0,00 %	0,00 %
En attente d'une décision judiciaire	0,67 %	5,56 %
En attente de droits	3,33 %	11,11 %
Aucuns revenus, pas d'emploi (< 25 ans)	10,67 %	16,67 %
Nécessité de poursuite du travail avec la famille	0,00 %	2,78 %
Découverte d'un problème de santé majeur	0,00 %	0,00 %
Refus de logement sur Saint-Dizier	1,33 %	0,00 %
Apprentissage post-partum de la prise en charge d'un enfant	0,67 %	0,00 %
En attente d'une mesure éducative	0,00 %	0,00 %
Nécessité observation plus approfondie car inquiétudes (enfants)	4,00 %	0,00 %
En raison d'une décision judiciaire	0,00 %	0,00 %
Placement enfants ou confiés à des tiers	0,00 %	0,00 %
Main levée d'un placement d'enfants et retour	0,00 %	0,00 %
Apprentissage de la gestion budgétaire	12,67 %	8,33 %
En attente d'une mesure de tutelle	0,00 %	0,00 %
Apurement de dettes en cours, dossier surendettement en cours	6,67 %	0,00 %
Prob. de revenus, ne remplit pas les conditions d'accès à un logement	4,67 %	13,89 %
Autre	0,00 %	2,78 %

Comparaison entre les revenus à l'entrée et à la sortie :

Revenus	2014	2013	2014	2013
	A l'admission	A l'admission	A la sortie	A la sortie
Aucuns revenus	62,90 %	36,52 %	8,41 %	10,00 %
RSA	11,83 %	21,74 %	30,72 %	30,36 %
RSA+	2,69 %	4,78 %	4,67 %	15,00 %
AAH, pension d'invalidité	2,15 %	1,30 %	2,34 %	1,79 %
Prestations familiales	11,83 %	26,65 %	36,92 %	29,91 %
Autres CAF	1,61 %	0,00 %	0,00 %	2,23 %
ASSEDIC	1,61 %	4,78 %	2,34 %	2,23 %
Formation	1,08 %	0,43 %	0,00 %	0,00 %
CDD, CAE	2,15 %	0,00 %	1,40 %	3,13 %
CDI	0,00 %	1,74 %	0,47 %	1,34 %
Pension alim et/ou compensatrice	0,00 %	0,00 %	1,40 %	1,34 %
Retraite, pension de reversion, FNS	1,08 %	0,87 %	0,93 %	0,45 %
Autre	1,08 %	2,17 %	1,40 %	2,23 %

Localisation géographique à la sortie :

	2014	2013
Circonscription de Saint-Dizier :	74,07 %	54,43 %
Circonscription de Joinville :	0,74 %	3,80 %
Circonscription de Chaumont :	2,22 %	9,49 %
Circonscription de Langres :	0,00 %	0,00 %
Soit Haute-Marne :	77,03 %	67,72 %
Marne	5,93 %	6,96 %
Aube :	0,00 %	0,00 %
Ardennes :	0,00 %	1,27 %
Soit Champagne-Ardenne, Haute-Marne incluse :	82,96 %	75,95 %
France, hors Champagne-Ardenne :	17,04 %	22,15 %
Hors France Union Européenne :	0,00 %	1,90 %
Hors Union Européenne :	0,00 %	0,00 %

Situation de logement à la sortie :

	2014	2013
A un logement (toutes catégories)	65,93 %	44,94 %
Occupant sans titre, squat	0,74 %	0,00 %
Hébergé par de la famille ou des amis	14,81 %	21,52 %
Caravane	0,00 %	0,00 %
FJT, résidence sociale, maison relais	0,00 %	5,06 %
CHRS, CADA	8,15 %	12,66 %
Structures sanitaires	0,74 %	1,27 %
Maison d'arrêt, centre de détention	0,00 %	0,00 %
Sans hébergement, SDF	0,00 %	0,63 %
Autre, inconnu	9,63 %	13,92 %

Événements majeurs au cours du séjour :

	2014	2013
A été hospitalisée plus de 48 heures en CHG	1,40 %	7,59 %
A été hospitalisée plus de 48 heures en CHS	0,00 %	2,53 %
Découverte d'un problème de santé majeur avec traitement lourd	0,70 %	2,53 %
Grossesse, accouchement	4,90 %	3,80 %
Reconnaissance d'un handicap (MDPH)	0,00 %	3,80 %
Mise en place d'un suivi psycho-éducatif des enfants à l'extérieur	39,86 %	2,53 %
Dossier surendettement en cours, déposé ou plan arrêté	39,16 %	22,78 %
Mise sous tutelle ou demande en cours	0,00 %	2,53 %
Demande d'asile politique, territorial ou de carte de séjour	4,20 %	2,53 %
Information au juge des enfants, signalement, placement	4,90 %	10,13 %
Médiation familiale	0,00 %	2,53 %
Procédure civile et/ou pénale	4,90 %	36,71 %

Le tableau ci-dessus est capital. En arrêtant les critères de saisie, l'équipe a cherché à décrire le type de population accueillie et, par conséquent, **l'importance et la lourdeur du travail social** qui est effectué à son bénéfice ... Il nous semble suffisamment parlant en lui-même ...

Conditions de sortie de la personne :

	2013	2011
Décision commune à la personne et à l'équipe	58,52 %	31,65 %
Négociées mais décision mal acceptée par la personne/famille	0,74 %	0,00 %
Mis en œuvre par la personne/famille sans l'aval de l'équipe	12,59 %	22,78 %
Exclusion pour problèmes de comportement graves	2,96 %	6,96 %
Exclusion pour absence de collaboration ou non respect des règles	13,33 %	12,03 %
Personne perdue de vue, disparue sans information	5,93 %	10,13 %
Retour au domicile familial, reprise de la vie commune	5,93 %	16,46 %

La **durée moyenne des séjours** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants en collectif est de **73,34 jours** (71,35 jours en 2013, 103,69 jours en 2012, 113,28 jours en 2011, 117,72 jours en 2010 et 114,9 jours en 2009).

4. Compte-rendu des actions en santé

PREAMBULE :

L'année 2014 a été particulière du point de vue des actions de santé quant à l'intervention de l'infirmière détachée de l'hôpital général par convention avec celui-ci. D'abord, la suppression inattendue des crédits par l'ARS, alors que ceux-ci étaient accordés dans le cadre du Programme Régional de Prévention et d'Accès aux Soins depuis 1997, nous a contraints à réduire les temps d'intervention en attente d'une autre subvention, venue fort heureusement du CUCS de Saint-Dizier.

Ensuite, notre infirmière a souffert d'absences en raison d'un grave problème de santé qui s'est soldé heureusement. Cependant, la convention avec l'hôpital, la compréhension de la DRH et les conditions statutaires de l'infirmière nous ont concrètement permis d'économiser une partie des crédits eu égard à ces absences : ceux-ci pourront être ainsi reportés sur 2015 ...

Le directeur, Yves LAMBERT

- o O o -

Compte rendu rédigé par Joëlle ESCHLIMANN et Isabelle LEFEVRE, infirmières

PERSONNEL :

Deux infirmières :

- une en détachement du centre hospitalier Geneviève de Gaulle Antonioz à quart-temps du 1^{er} février au 30 septembre et à mi temps du 1^{er} octobre au 31 décembre.

- une en détachement du centre hospitalier André Breton deux après-midis par semaine.

Les missions que ces infirmières assurent au sein du CHRS concernent autant la santé physique que psychique. Elles assurent leur rôle dans les soins mais aussi dans la prévention, l'éducation, l'hygiène, l'écoute et l'accompagnement.

1. ENTRETIEN :

Lors de l'admission dans le CHRS les éducatrices expliquent à toutes les femmes accueillies qu'elles doivent rencontrer chacune des infirmières.

Les horaires de présence des infirmières sont clairement notifiés lors de l'admission par les travailleurs sociaux et affichés dans différents endroits du CHRS.

Les rendez vous sont donnés par les infirmières et l'entretien à lieu dans le bureau de celles-ci. La durée peut aller de 45 à 60 minutes parfois plus. Il permet de faire le point sur leur état de santé et d'établir avec la résidente un programme de soins en identifiant les priorités, prendre les différents rendez vous et créer un dossier médical qui sera mis à jour au fur et à mesure des rencontres.

Malheureusement, régulièrement des résidentes oublient de venir (volontairement ou involontairement) ou viennent par obligation au premier rendez vous et refusent toutes propositions

d'accompagnement. Systématiquement les femmes hébergées sont à nouveau contactées et sollicitées.

Malgré cela il arrive que certaines ne soient pas vues, les raisons en sont soit un séjour trop court ou l'absence des infirmières pendant ce séjour (vacances ...), mais aussi parce que toutes les tentatives de rencontre ce sont révélées vaines.

2. CONSULTATIONS :

a) Auprès d'un généraliste :

Lors du premier entretien, il est expliqué aux femmes qu'il existe dans les environs proche du CHRS un cabinet médical (six médecins généralistes) et qu'il est important de déclarer un médecin référent. Souvent elles passent par l'infirmière pour prendre les rendez vous et servir d'intermédiaire avec celui-ci. Sauf cas exceptionnels elles s'y rendent seules.

Certaines usent et abusent de ce professionnel, elles s'y rendent au moindre petit souci même si ce n'est pas justifié, il est souvent nécessaire de les recadrer en leur expliquant que la couverture médicale universelle ainsi que l'aide médicale d'état ne veulent pas dire que les soins sont gratuits et leur expliquer le fonctionnement de la sécurité sociale.

b) SAU :

Plusieurs femmes et des enfants ont nécessité un passage aux urgences.

- Seules de leur propre chef
- Accompagnées
- Ambulance
- SAMU
- Appel du 15

3. CONSULTATIONS AUPRES D'UN SPECIALISTE :

- Gynécologue :
 - 17 femmes ont bénéficié de rendez vous à l'hôpital ou en ville.
 - 1 femme à été suivie pour un problème de kyste ovarien.
 - 1 femme, grâce au rendez vous (qu'elle a fini par accepter après plusieurs tentatives et à la condition qu'on l'accompagne) a pu bénéficier d'un bilan suite à la découverte d'une IST et la suspicion d'un cancer du col. Malheureusement cette personne a quitté précipitamment le CHRS avant de l'avoir terminé nous avons plusieurs fois tenté de la joindre par téléphone afin de la motiver pour qu'elle se rende malgré tout aux rendez vous qui était prévus mais tous les appels sont restés sans réponse.
 - 1 femme qui en début de séjour refusait catégoriquement un suivi gynécologue a fini par s'y rendre accompagnée mais malheureusement elle a dû quitter le CHRS avant le rendez vous en mammographie et les rendez vous programmés pour un suivi plus poussé car les résultats du frottis s'étant révélés douteux.
- Sages femmes :
 - 8 femmes ont bénéficié d'un suivi pour grossesse.

- Pédiatre :
 - 7 enfants ont été vus en consultation hospitalière ou en ville.
 - 2 enfants ont été vus en consultation neuro-pédiatrique au CHG, un des deux bénéficie d'un suivi régulier.
- Anesthésiste :
 - 5 femmes.
 - 2 enfants.
- Ophtalmologiste :
 - 5 femmes
 - 3 enfants
 - 2 femmes ont besoin d'un suivi régulier auprès d'ophtalmologue du CHU de NANCY.
- Dentiste :
 - 8 femmes 1 enfant se sont rendues aux rendez vous.
 - 6 femmes ont refusé le suivi qu'on leur proposé..
- Orthodontiste :
 - 1 enfant est suivi par ce professionnel.
- Kinésithérapeute :
 - 2 enfants
 - 1 femme.
- Infirmière libérale :
 - 2 femmes pour injections 7 jrs sur 7.
 - 3 enfants pour pansements journaliers pendant 8 jours.
- Radiologie :
 - 4 femmes
 - 1 femme pour radio du genou et écho doppler du membre inférieur
 - 1 femme pour mammographie
 - 1 femme pour radio pulmonaire
 - 1femmepour une écho thyroïdienne
- Chirurgien :
 - 2 enfants.
- Addictologue :
 - 3 femmes.
- Psychiatre :
 - 1 résidente a un suivi régulier avec soin physique dans une unité hospitalière .
 - 4 résidentes ont consulté au moins une fois en secteur privé .

Il est à noter que certaines résidentes refusent de rencontrer un psychiatre et n'ont donc pas pu bénéficier d'une prise en charge en psychothérapie (dans le cadre du suivi en CMP).

- Psychologue :
 - 1 résidente a bénéficié d'une prise en charge dans le cadre d'une obligation de soins.
- CMPP :
 - 6 enfants.
- CAMSP :
 - 1 enfant.

4. STRUCTURES PARAMEDICALES :

Les soins externes du centre hospitalier ;
 Le centre de radiologie du CHG ainsi que celui de la ville ;
 Les infirmières libérales ;
 Les kinésithérapeutes.

Ces différents centres de soins et professionnels de santé sont assez souvent sollicités.

5. HOSPITALISATION :

En gynécologie-obstétricale : - 2 femmes ont accouché pendant leur séjour au CHRS.
En chirurgie : - 2 enfants
En pédiatrie : - 1 enfant.

6. PATHOLOGIES RENCONTREES :

1. Gynécologie-obstétrique :

- Kyste de l'ovaire
- IST
- Suspicion cancer du col.
- Pré-ménopause.

2. Pathologies médicales :

- hypothyroïdie.
- diabète.
- varicelle.
- asthmes.
- HIV
- Pneumopathie.
- Ethylisme.
- Toxicologie.
- Infections urinaires.
- Mycose.

3. Pathologies chirurgicales :

- Circoncision.

4. Pathologies psychiatriques :

- La dépression post traumatique,
- Les différentes conduites addictives,
- Le déficit intellectuel,
- Des troubles de l'humeur.

5. Autres pathologies :

- 2 femmes sont suivies au CSAPA pour traitement substitutif de leur toxicomanie.
- 1 femme à préféré se faire suivre, par le médecin addictologue, au niveau des consultations du CHG.
- 1 femme suivie par le CSAPA pour un problème d'addiction à l'alcool.

7. ACTION PREVENTION – EDUCATION :

1. Médecine préventive.

- 18 femmes.

- 6 enfants

2. PMI.

- 8 enfants.

3. Vaccinations :

5 membres du personnel ont bénéficié du vaccin contre la grippe (proposé à l'ensemble du personnel)

En ce qui concerne les vaccinations des personnes hébergées dans le CHRS (première vaccinations ou mise à jour) du fait qu'il n'y a plus de vacations médicales celles si sont réalisées lors de rendez vous chez le médecin généraliste ou par :

- la médecine préventive pour les adultes
- la PMI pour les enfants.

4. Dépistage.

Au niveau du centre hospitalier il existe un centre de dépistage anonyme et gratuit mais le plus souvent ce genre de prélèvements sont pratiqués par :

- le service de médecine préventive
- Sur prescription d'un médecin généraliste
- Lors d'un passage aux urgences
- Pour les femmes enceintes ils sont pratiqués dans le cadre du suivi de la grossesse

5. Info-santé.

Les infirmières ont accueilli en stage au cours de cette année une étudiante en cinquième année à l'école régionale de sage femme au CHU de Reims. Au cours de ce stage elle a pu intervenir auprès de deux femmes enceintes et une femme qui avait un bébé de deux mois, et avec l'aide des infirmières, réaliser un travail sur un sujet choisi par elle sur la santé et en rapport avec l'information et l'éducation qu'elle a ensuite exposé aux résidentes sous forme de table ronde.

Cette année : - Le thème choisi par cette étudiante avait déjà été traité l'année dernière mais du fait de la spécificité de celle-ci (étudiante sage femme) et les résidentes étant dans la grande majorité arrivées dans le CHRS cette année (3 sur les 27 étaient présentes lors de l'intervention de 2013), cela n'a pas été gênant. Elle a pris comme sujet le cycle menstruel, la contraception et les IST.

STATISTIQUES SPECIFIQUES 2014

Cette année, sur les 69 femmes et 50 enfants accueillis, 38 femmes et 14 enfants seulement sont pris en compte pour les statistiques, compte tenu de la plus faible activité (Cf. préambule).

Pour les femmes restées moins d'un mois seule 4 femmes sont prises en compte car 11 sont restées entre 1 et 8 jours.

Pour les femmes restées entre 1 et 3 mois seule 7 femmes seront prises en compte car une femme a refusé d'être suivi.

VACCINATION

Concernant les femmes hébergées entre 1 et 30 jours.

- Sur 4 femmes : - 2 étaient à jour dans leurs vaccinations.
 - 1 à bénéficié d'une mise à jour.
 - 1 n'est pas venue à 4 rendez vous fixés par les infirmières.

Concernant les femmes hébergées de 1 à 3 mois.

- Sur 7 femmes : - 2 ont refusées la mise à jour.
 - 3 étaient à jour dans leurs vaccinations.
 - 1 a bénéficié d'une mise à jour.
 - 1 est partie avant le rendez vous à la médecine préventive.

Concernant les femmes hébergées de 1 à 6 mois.

- Sur 7 femmes : - 3 étaient à jour dans leurs vaccinations.
 - 3 ont bénéficié d'une mise à jour.
 - 1 devait voir avec son médecin traitant.

Concernant les femmes hébergées de 1 à 9 mois.

- Sur 2 femmes : - 1 était à jour.
 - 1 à bénéficié d'une mise à jour.

Concernant la femme hébergée au delà de 9 mois elle était à jour.

VUE

Concernant les 4 femmes hébergées entre 1 et 30 jours.

- 2 ont une bonne vue..
- 1 portent des lunettes.
- 1 refuse le rendez vous.
- 1 a un mauvais suivi mais a accepté le rendez vous.

Concernant les 7 femmes hébergées entre 1 et 3mois.

- 3 ont une bonne vue.
- 3 portent des lunettes.
- 1 portent aussi des lentilles en alternance avec ses lunettes.
- 1 a été opéré de sa myopie par laser.
- 3 bénéficient d'un suivi régulier.
- 2 ont un mauvais suivi.

Concernant les 7 femmes hébergées de 1 à 6mois.

- 1 a une bonne vue.
- 3 portent des lunettes.

- 1 porte des lentilles.
- 1 porte des lunettes et lentilles en alternance.
- 4 bénéficient d'un suivi régulier dont 1 au CH de NANCY .
- 3 ont un mauvais suivi.

Concernant les 2 femmes hébergées de 1 à 9 mois.

- les 2 portaient de lunettes.
- 1 avait un suivi régulier.
- 1 a bénéficié d'un rendez vous.

La femme hébergée au-delà de 9 mois avait une bonne vue.

DENTITION

Concernant les 4 femmes hébergées de 1 à 30 jours.

- 1 a une bonne dentition.
- 3 ont un mauvais suivi.
- 2 ont eu des rendez vous.
- 1 a refusé le rendez vous.

Concernant les 7 femmes hébergées de 1 à 3 mois.

- 4 ont un bon suivi.
- 3 ont un mauvais suivi.
- 3 ont accepté un rendez vous dont deux parce qu'elles avaient des douleurs dues à des caries. .

Concernant les 7 femmes hébergées de 1 à 6 mois.

- 2 ont une bonne dentition.
- 4 ont un bon suivi.
- 2 ont un mauvais suivi.
- 1 est porteuse de dentiers haut et bas.
- 1 a accepté un rendez vous à fin de se faire appareiller car n'avait plus de dents.
- 1 avait besoin d'un rendez vous mais n'avait pas de couverture sociale.

Concernant les 2 femmes hébergées de 1 à 9 mois.

- 2 avaient un bon suivi.
- 1 avait une bonne dentition.
- 1 a eu besoin d'un rendez vous.

La femme hébergée plus de 9 mois avait une mauvaise dentition, elle a pu bénéficier de rendez vous afin d'avoir les soins nécessaires.

GYNECOLOGIE

Concernant les 4 femmes hébergées entre 1 et 30 jours.

- 2 femmes étaient enceintes.
- 2 femmes refusent la contraception.
- 2 femmes ont un mauvais suivi mais ont acceptées un rendez vous.

Concernant les 7 femmes hébergées de 1 à 3 mois.

- 3 femmes sont enceintes.
- 2 femmes ont un mauvais suivi.
- 1 femme refuse le rendez vous.
- 2 femmes ont un bon suivi.
- 3 femmes refusent la contraception.
- 1 femme est ménopausée.
- 1 femme est en pré ménopause
- 2 femmes ont accepté un rendez vous..

Concernant les 7 femmes hébergées de 1 à 6 mois.

- 3 femmes ont un bon suivi.
- 4 femmes ont un mauvais suivi.
- 1 femme prenait la pilule.
- 2 femmes refusent la contraception.
- 1 femme est ménopausée.
- 1 femme est en pré ménopause.
- 3 femmes ont accepté un rendez vous.

Concernant les 2 femmes hébergées de 1 à 9 mois.

- 1 femme ont un bon suivi.
- 1 femme a in mauvais suivi.
- 1 femme a un implant.
- 1 femme refuse la contraception.
- 1 femme a accepté un rendez vous.

La femme restée plus de 9 mois a par le biais de la médecine préventive a bénéficié d'un frottis et a acceptée ensuite qu'on lui prenne un rendez vous auprès d'un gynécologue. Elle a refusée la contraception.

DEPISTAGE

Concernant les 4 femmes hébergées entre 1 et 30 jours.

- 4 femmes ont eu un dépistage récent.

Concernant les 7 femmes hébergées de 1 à 3 mois.

- 1 femme a eu un dépistage récent.
- 2 femmes ont accepté de bénéficier d'un dépistage.
- 3 femmes ont bénéficié de ce bilan dans le cadre du suivi de leur grossesse.
- 1 femme a quitté SOS avant le rendez vous pris pour réaliser le bilan.

Concernant les 7 femmes hébergées de 1 à 6 mois.

- 1 femme a eu un dépistage récent.
- 5 femmes ont accepté de bénéficier d'un dépistage.

- 1 femme a refusé le dépistage.

Concernant les 2 femmes hébergées de 1 à 9 mois.

- 1 femme a bénéficié d'un dépistage récent
- 1 femme a refusé sous prétexte qu'elle en avait fait le bilan vers 2010.

La femme hébergée plus de 9 mois a eu le bilan prélevé dans le cadre de sa consultation auprès du service de médecine préventive.

